



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Mathieu Gachnang (suppl.), PDCC
Objet	Un musée valaisan d'archéologie : une plus-value culturelle pour notre canton
Date	13.11.2018
Numéro	2.0261

L'auteur du postulat demande au Conseil d'Etat « d'étudier la possibilité de créer un musée cantonal d'archéologie ». Le Gouvernement partage l'appréciation concernant l'importance du patrimoine archéologique, reconnu d'intérêt international par les spécialistes. Dès lors, il juge nécessaire de conduire une démarche forte, globale et cohérente pour assurer sa valorisation aux plans scientifique, culturel et touristique. Cet engagement s'inscrira d'une part dans la stratégie qu'il a arrêtée en 2018 pour les Musées cantonaux et, d'autre part, prendra en compte la totalité de la chaîne de valeur qui précède la présentation du patrimoine au public. Dès lors, plutôt que de concentrer les moyens sur un musée cantonal d'archéologie, le Gouvernement entend construire sa politique sur quatre piliers complémentaires présentés ici.

1. Disposer d'une information et d'études scientifiques complètes et à jour

La mise en valeur du patrimoine archéologique nécessite tout d'abord que la restauration, ou du moins la stabilisation des objets issus des fouilles archéologiques soit assurée. Afin que cette étape soit possible, il faut d'une part procéder à la récolte de données issues des campagnes de fouilles afin de veiller à la qualité et à la pertinence de l'information délivrée au public, et, d'autre part, assurer la pérennité de ces objets dont une partie seulement sera exposée.

2. Proposer un portail unique pour découvrir le patrimoine archéologique valaisan

Le Conseil d'Etat a accepté de lancer un concours d'architecture en vue de réaliser un pôle muséal sur le site des collines de Valère et Tourbillon. Ce pôle devrait intégrer les trois musées existants (histoire, nature et art), le Centre d'exposition temporaire rendu performant par la réhabilitation prochaine du site de l'*Ancien Pénitencier* et la réalisation d'un « hub » d'entrée et d'orientation à la hauteur de la Place de la Majorie. Comme jusqu'ici, l'archéologie trouverait une place de choix dans le *Musée d'histoire* et ferait l'objet, dans la foulée des présentations récentes, d'expositions temporaires dans des conditions nettement améliorées, au *Centre d'exposition du Pénitencier*. Par ailleurs, le « hub » devrait présenter les objets prestigieux issus des sites préhistoriques d'importance internationale du Petit-Chasseur et de Don Bosco. Il serait aussi un espace de référence et une plaque tournante qui inviterait les Valaisans et les touristes à partir à la découverte du patrimoine archéologique dans tout le canton.

3. S'appuyer sur un réseau de musées et de sites sur l'ensemble du territoire

Le portail d'entrée « hub » situé à Sion serait connecté au réseau des musées régionaux ou thématiques existants (Musée du Gd-St-Bernard, Musée de Bagnes, Musée du vin, Lötschentaler Museum, etc.) et aux sites archéologiques répartis sur tout le territoire du canton (Massongex, St-Maurice, Martigny, Sion, Monthey et Ardon, etc.). Par ailleurs, la présentation des vestiges mobiliers provenant des sites archéologiques valaisans sera progressivement mise en ligne et rendue accessible à tous les publics sur le portail des institutions culturelles de l'Etat du Valais, à partir de 2022.

4. Susciter et soutenir un réseau de médiateurs à l'échelle du canton

La médiation de l'archéologie peut se faire partout et pour tous, notamment pour les publics scolaires et les touristes, grâce à la mise en place d'un réseau dynamique de « passeurs » :

archéologues, enseignants et guides du patrimoine. Il s'agit ici d'atteindre tant le public valaisan, en particulier dans le cadre scolaire, que celui des touristes.

Compte tenu de l'importance des enjeux évoqués ici, le Conseil d'Etat va constituer un groupe de travail *Stratégie archéologie 2025*, en collaboration avec les partenaires concernés, en premier lieu les communes, les responsables de l'enseignement et les acteurs du tourisme.

Il est proposé d'accepter le postulat dans le sens de la réponse.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : à évaluer dans le cadre du groupe de travail à mettre sur pied.

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : à évaluer dans le cadre du groupe de travail à mettre sur pied.

Conséquences RPT : aucune

Lieu, date Sion, 20 mai 2019